

Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-Verbal de la séance du conseil communal

du 1^{er} octobre 2018 à 20.00, à la salle de projection de l'Arnold Reymond.

Le président

Ouvre la séance à 20 heures.

Constata avec plaisir la présence de Mme Pilar Brentini, secrétaire du CC Lutry, Mme Nina Brissot pour le Régional, M. Claude Quartier pour le Coquadit.

Sont excusés Mmes Monique Ryf, Florence Gross, Muriel Thalman députées, ainsi que MM Christian Van Singer, député, Christian Marrel, président du CC Belmont et Jean-Denis Briod, président du CC Pully.

Mmes Bettina Dürrenmatt, Patricia Khelidj et MM William Baer, Tommaso Petracca, Jean-Marc Desbaillets, Ramon Esteve, Jean-Claude Le Franc, Jacques Maillard sont excusés.

1.

APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

37 conseillères et conseillers sont présents, 8 sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président

Modification du point 6 de l'ordre du jour.

6. Information sur l'élection d'un nouveau membre de la commission sociale.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, avec la modification demandée.

3.

ASSERMENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Suite aux démissions de deux conseillers, soit MM Pascal Ternon et Aldo Heymoz, deux nouveaux conseillers doivent être assermentés ce soir.

M. Jean-Claude Le Franc étant excusé pour les séances de 2018, son assermentation est reportée à la première séance de 2019.

Mme Françoise Adam est priée de se lever et de venir devant l'assemblée pour son assermentation.

Mme Adam prête serment, le conseil passe dès lors à 44 membres et le quorum est fixé à 23.

4.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2018

M. Crousaz

Se demande si les chiffres des votations sont corrects. Après contrôle, les chiffres relevés sont exacts.

Le PV est accepté à l'unanimité.

5.

COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le président

Le 28 juin, il a assisté au CC de Belmont.

Le 21 septembre, il a représenté la commune lors de la journée officielle du Comptoir.

Le dimanche 23 septembre, ont eu lieu les votations fédérales.
Les résultats pour Paudex sont :

Objet 1 : Voies cyclables et chemins et sentiers pédestres.

299 oui
47 non

Objet 2 : Initiative pour des aliments équitables.

197 oui
149 non

Objet 3 : Initiative pour la souveraineté alimentaire.

176 oui
169 non

6.

INFORMATION SUR L'ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION SOCIALE, COMMISSION MUNICIPALE

Mme Martin

Informe le CC que M. Pascal Ternon, membre de la commission sociale, a quitté notre conseil. Mme Jasmine Baudois-Pichard rejoindra cette commission. Sa présence dans cette commission est la bienvenue, vu ses connaissances dans ce domaine.

-
- 7.** **COMPTE RENDU DE L'ASEL**
- M. Witschi** N'a aucune communication à faire.
- 8.** **COMPTE RENDU DU SDIS**
- M. Farinelli** N'a aucune communication à faire.
- 9.** **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PCI**
- Mme Dillner-Reichen** Annonce qu'il ressort de la séance du 3 septembre que les anciennes organisations de la protection civile seront dissoutes, une fois que la nouvelle entité fonctionnera.
- Le budget a été accepté tel que présenté, tout en sachant qu'un nouveau budget pourrait être établi durant l'année concernant la nouvelle entité.
- M. Fontannaz** La nouvelle organisation devrait être fonctionnelle au milieu 2019. Avec un nouveau cahier des charges, le personnel étant licencié et réengagé. Les démarches de cette nouvelle organisation demandant un fort travail administratif.
- 10.** **PREAVIS N° 10 – 2018 ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2019**
- M. Maillard** Donne lecture de son rapport. Rapport que chaque conseillère et conseiller a reçu.
- Le président** Remercie M. Maillard pour la lecture de son rapport et l'ensemble de la commission pour son travail sur ce sujet délicat.
- M. Reichen** M. Deprez (bousier communal) et M. Busset (ancien boursier et consultant boursier pour la commune) sont malheureusement absents.
- Il salue l'excellente collaboration avec la COFIN et relève que les comptes ont été passés en revue avec celle-ci.
- Constata que les communes sont fortement mises à contribution, avec 8 points d'impôt nous couvrons que la moitié du déficit. De plus, il relève que nous ne maîtrisons que les 35% de nos dépenses.
- M. Witschi** Se demande quels sont les éléments clés de la péréquation. L'augmentation du point d'impôt aurait-il une influence ?
- M. Reichen** Confirme que l'augmentation va nous coûter un peu plus cher sur certains postes.

-
- M. Maillard** Relève que la base de la péréquation est essentiellement sur le point d'impôt. Le système de calcul postérieur à cette année, permettait de tasser le montant de la péréquation. Il s'agit de l'écrêtage. Plus l'écrêtage est élevé, plus la valeur du point d'impôt est faible. L'écrêtage permet le financement de la facture sociale.
- M. Reichen** Rappelle que l'écrêtage des communes à forte capacité financière diminue d'année en année, et qu'au jour d'aujourd'hui, il est nul. Dès 2019, le point d'impôt écrêté est supprimé dans les calculs de la péréquation et remplacé par la valeur du point d'impôt.
- M. Maillard** Relève que la marge d'autofinancement n'a pas une relation directe avec le taux d'impôt, celle-ci nous permet de faire des investissements. Plus nous investissons, plus la marge d'autofinancement est élevée.
- M. Farinelli** Constate que notre commune a mis les pieds dans les dettes et que nous allons continuer à s'enliser. Se demande quelle est la solution pour stopper cette frayeur.
- M. Reichen** Rappelle que nous faisons partie de l'Union des Communes Vaudoises. Si nous voulons couvrir le déficit, nous devrions augmenter de 19 points d'impôt. De plus, il précise que le déficit 2018 par rapport au budget devrait être plus élevé qu'annoncé.
- M. Farinelli** Plus nos citoyens paient, plus nous devons payer. Se demande si le Canton écoute les communes.
- M. Reichen** Il peut que constater que ce n'est malheureusement pas le cas. Toutefois, il relève la motion Mischler sur la compensation équitable et supportable pour les communes vaudoises, qui devrait apporter un peu d'air aux communes.
De plus, en regardant en arrière, il aurait fallu négocier cela avant, lorsque tout allait bien.
- M. Hofmann** Il revient sur les points du préavis, notamment sur la motion Mischler. Le 10 septembre, une convention a été signée entre le canton et les communes avec une manne de 50 millions à répartir entre les communes vaudoises. Il estime que cette information aurait dû faire l'objet d'une simulation distincte, afin d'être soumise au CC.
Il relève que nous parlons ce soir du point d'impôt, mais pour le citoyen, la décision prise représente une augmentation de 13, respectivement de 10,5%, ce qui est absolument énorme.
Il estime qu'il ne sert à rien de faire le bon élève et qu'aussi longtemps que les incertitudes nommées ce soir ne sont pas levées, le ménage communal a encore les moyens de supporter la situation le temps d'un exercice.

-
- M. Reichen** Relève l'excellent travail qui a été fait sur ce préavis et confirme qu'il y a encore des incertitudes. Toutefois, il rend attentif le CC, que si nous ne faisons rien aujourd'hui, la commune devra faire des emprunts et estime que si rien n'est entrepris, nous allons au-devant de gros problèmes.
- M. Kehtari** Rappelle que l'objectif des communes est d'avoir un point d'impôt unique. La motion Mischler est adoptée pour 2019, et pas encore validée pour 2020. Il relève que pour le calcul des impôts, nous avons toujours une ou deux années de retard, en fonction de ce qui revient du Canton et que nous ne pouvons pas présenter des budgets déficitaires.
- M. Witschi** Relève qu'il y a plus de 300 communes vaudoises et que la motion Mischler avec les 50 millions à diviser entre tous, ne couvriront pas notre déficit.
- M. Maillard** Estime que ce qui n'est pas arbitraire, c'est d'augmenter de 20 points d'impôts. Relève qu'un autre calcul a été fait et que suite à ces calculs, il ressort que notre commune est déjà en train de puiser dans ses réserves.
- Il annonce que Pully et Lutry ont décidé de ne pas augmenter leur point d'impôt, en vivant sur leur réserve.
- M. Reichen** Pour donner un exemple, la facture sociale de Nyon a passé de 23 millions à 47 millions. Si les Syndics écoutaient leur raison, les augmentations seraient là.
Relève qu'il a toujours mentionné qu'il faudra un jour augmenter.
- M. Kehtari** Rappelle que pour le ménage communal, beaucoup de travaux arrivent en même temps. De plus de gros dégâts ont eu lieu avec les intempéries de ces derniers temps, avec comme conséquences de très grandes dépenses, couvertes par des fonds de réserve importants. Dans tous les cas, nous aurons besoin de ces réserves.
- M. Frigerio** Constate que le tableau présenté est extrêmement sombre. Il s'agit d'un budget avec d'énormes imprécisions. Chaque année, un déficit est annoncé, lorsqu'au final il en ressort un bénéfice de presque un demi- million.
- Relève qu'il y a quelque temps, la commune voulait acheter deux immeubles pour 7 millions et aujourd'hui on nous annonce que les caisses sont vides.
- Il revient sur l'impôt sur les successions. Celui-ci avait été supprimé et en 2012, il a été demandé à M. Reichen de faire le calcul sur les 10 dernières années, afin de voir ce qui aurait pu être prélevé. Constate que ceci n'a jamais été fait.

M. Reichen

Entre 2012 et 2015, des budgets déficitaires ont été annoncés. En 2017-2018 une perte de CHF 3'500'000.- est relevée. L'achat des immeubles ne nous aurait rien coûté. Cet achat aura rapporté 90 milles francs par année. Cet achat n'aurait pas impacté nos finances.

Concernant l'impôt sur les successions, nous faisons partie des derniers cantons à avoir cet impôt. Réintroduire cet impôt, lorsque nous perdons déjà nos contribuables, est audacieux.

M. Frigerio

Relève que M. Reichen s'était engagé à faire cette étude.

Le président

Suite à ces débats, il suggère aux conseillers désireux de proposer un autre point d'impôt que celui de la Cofin ou de la Municipalité de le faire en déposant un sous-amendement par écrit.

M. Spring

L'arrêté d'imposition n'étant valable que jusqu'à fin 2018, le CC se doit de statuer sur le taux d'impôt communal pour 2019.

M. Zahnd

Relève que si nous n'augmentons pas maintenant, nous devons augmenter plus tard.

M. Khelidj

Se demande pourquoi ne pas passer au vote directement.

Le président

Clos la discussion

Annonce qu'un sous-amendement vient d'être déposé.

Nous passons au vote le sous-amendement, soit le maintien du taux d'imposition 2019 au taux actuel de 61.5%.

8 acceptent

23 avis contraires

5 abstentions

Le sous-amendement est refusé avec 23 avis contraires.

Le président passe au vote l'amendement de la COFIN.

« La Commission des finances propose l'amendement suivant sous la rubrique 7, article 1, chiffres 1, 2 et 3 : en lieu et place du taux de 69.5 proposé par la Municipalité, la Commission propose au Conseil communal de porter le taux d'impôt Conseil Communal de Paudex - Commission des Finances Page 4 pour l'année 2019 à 68, soit une augmentation de 6.5 points. Les autres rubriques de l'arrêté d'imposition 2019 demeurent inchangées (article 1, chiffres 4 à 11, articles 2 à 10) ».

23 acceptent

7 abstentions

6 avis contraires

L'amendement est accepté par 23 voix.

Le président passe au vote les conclusions du préavis Municipal avec l'amendement accepté de la Cofin

Considérant que ledit préavis a été porté à l'ordre du jour dans sa séance 1er octobre 2018, le conseil communal décide que :

Vu la loi sur les péréquations intercommunales (LPCI), entrée en vigueur le 1er janvier 2011, état au 1er janvier 2018.

Vu le décret fixant pour les années 2011 à 2018 les modalités d'application de la loi sur les péréquations intercommunales entrée en vigueur le 1er janvier 2011, état au 1er janvier 2018.

Vu la loi sur les impôts communaux entrée en vigueur le 1er janvier 1957, état au 1er janvier 2018.

Vu le préavis municipal n° 10-2017 du 28 août 2018

Où/vu le rapport de la commission des finances

Le conseil communal décide d'accepter

1. L'arrêté d'imposition pour l'année 2019 tel que amendé par la commission des finances et annexé au présent préavis et d'autoriser,
2. La Municipalité à soumettre ledit arrêté au département des relations avec les communes pour approbation et publication dans la FAO.

29 acceptent

0 avis contraire

7 abstentions

Le préavis est accepté par 29 voix.

11. PREAVIS N° 11 – 2018 GESTION DES DECHETS DIRECTIVE RELATIVE A LA PERCEPTION DES TAXES SPECIALES POUR L'ANNEE 2019

Mme Baudois-Pichard Donne lecture de son rapport, que chaque conseiller a reçu.

Le président Remercie Mme Baudois-Pichard pour la lecture de son rapport et l'ensemble de la commission pour son travail.

M. Fontannaz Annonce que concernant les 65.- d'émolument pour l'achat de la puce à mettre sur les containers et qui est lue par les camions de ramassage, n'est réservée que aux entreprises.

Les personnes à mobilité réduite peuvent toujours demander les services de la voirie pour le débarras de leurs déchets encombrant.

M. Farinelli Se demande si l'étude a été faite sur le ramassage des gros déchets dans les communes avoisinantes.

M. Fontannaz Ce point, qui n'était pas une étude demandée, mais des renseignements, sera repris dans les divers.

Le président Passe en revue le préavis.
Vu que la parole n'est plus demandée concernant ce sujet, il clôt la discussion et passe au vote sur les conclusions du préavis.

35 acceptent
1 avis contraire

Le préavis est accepté par 35 voix.

12. **PREAVIS N° 12 – 2018 NOUVEAU REGLEMENT COMMUNAL SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU**

M. Dietler Donne lecture de son rapport, que chaque conseiller a reçu.

Le président Remercie M. Dietler pour la lecture de son rapport.

M. Kehtari Relève que pour les services industriels, l'eau était considérée comme un produit. A partir d'aujourd'hui, l'eau est considérée comme une taxe. C'est pourquoi nous devons passer par un règlement sur la distribution de l'eau.

Pour l'année 2019, les chiffres se présentent de la même manière que pour 2017. Jusqu'à présent, les locataires d'immeuble avaient un compteur pour tous. Pour 2019, chaque logement aura son propre compteur.

Ce budget a été soumis à M. Prix de l'Office Fédéral de la Surveillance des Prix. Selon ses remarques, un amendement au préavis doit être déposé par la Municipalité. Notamment le fait qu'il faut faire une distinction entre les petits et les grands logements. La taxe d'abonnement annuelle par unité locative sera de CHF 168.- max CHF 210.- pour les logements de 3 pièces et plus, et de CHF 116.- max CHF 145.- pour les 1, 2 pièces. Si ces montants sont dépassés, le conseil devra se déterminer.

La taxe de location du compteur sera comprise entre CHF 40.- et CHF 80.- par année, en fonction du diamètre du compteur.

M. Rossignol Constate que cela représente une augmentation importante.

M. Khelidj Demande s'il est bien juste que le CC n'aura pas besoin de voter tant que nous n'avons pas atteint les valeurs maximales.

-
- M. Kehtari** Confirme cette remarque.
- M. Tritten** Ne comprend pas pourquoi une taxe de base serait plus chère en fonction de la capacité du logement.
- M. Kehtari** Relève que l'infrastructure coûtera plus selon la capacité du logement, notamment si celui-ci contient plusieurs salles de bains. M. Prix estime que cette taxe doit être en relation avec la taille de la maison, une taxe unique serait trop élevée pour un studio.
- M. Kehtari** Relève que cette remarque provient de M. Prix. La répartition des charges pour les immeubles se fera en fonction de la capacité des logements.
- M. Viand** Remarque que la commission ad hoc aurait dû être informée de cet amendement.
- M. Kehtari** Informe le CC que le courrier de M. Prix est arrivé vendredi. Les calculs présentés ce soir ont été faits durant la journée de samedi et le préavis sur l'amendement aujourd'hui même.
- M. Witschi** Estime que la Municipalité a fourni ce soir un très bon travail et ceci fait dans l'urgence.
- Le président** Clos la discussion.
Passe au vote sur l'amendement déposé par la Municipalité.

Modification du point 3.1 Montant des taxes

Actuellement les taxes se montent à :

1. Taxe unique de raccordement : 8‰ de la valeur ECA du bâtiment, ce taux est réduit à 5.6‰ en cas de travaux de transformation, d'agrandissement et/ou de reconstruction soumis à permis de construire,
2. Taxe d'abonnement annuelle : 0.3‰ de la valeur ECA du bâtiment,
3. Taxe de consommation de l'eau : CHF 1/76/m³
4. Taxe de location pour le compteur : **CHF 40.00/mois an.**

Modification du point 3.2. Considérations et faits. Détermination des valeurs maximales.

1. Taxe unique de raccordement : 8‰ de la valeur ECA du bâtiment, ce taux est réduit à 5.6‰ de la valeur ECA du bâtiment en cas de travaux de transformation, d'agrandissement et/ou de reconstruction soumis à permis de construire,

- 2. Taxe d'abonnement annuelle par unité locative : ~~CHF 250.00~~**
- a) de 3 pièces et plus CHF 210.00**
 - b) de 1 et 2 pièces CHF 145.00**
3. Taxe de consommation de l'eau : ~~CHF 3.00/m³~~ CHF 2.20/m³,
4. Taxe de location pour le compteur : CHF 60.00/~~mois~~ an à CHF 100.00/~~mois~~ an selon le diamètre du compteur.

La Municipalité propose d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2019 les taxes suivantes :

- 1. Taxe unique de raccordement : 8‰ de la valeur ECA du bâtiment, ce taux est réduit à 5.6‰ de la valeur ECA du bâtiment en cas de travaux de transformation, d'agrandissement et/ou de reconstruction soumis à permis de construire (inchangé),
- 2. Taxe d'abonnement annuelle par unité locative : ~~CHF 140.00~~**
 - a) de 3 pièces et plus CHF 168.00**
 - b) de 1 et 2 pièces CHF 116.00**
- 3. Taxe de consommation de l'eau : CHF 1.76/m³ (inchangé),
- 4. Taxe de location pour le compteur : de CHF 40.00/~~mois~~ an à CHF 80.00/~~mois~~ an** selon le diamètre du compteur.

26 acceptent
4 avis contraires
6 abstentions

L'amendement étant accepté, le président passe au vote sur les conclusions de du préavis amendé.

Considérant que ledit préavis a été porté à l'ordre du jour dans sa séance du

1er octobre 2018,

Vu le préavis Municipal n° 12 - 2018 du 28 août 2018

Vu le rapport de la commission des finances

Vu/Ouï le rapport de la commission ad hoc

Le conseil communal décide

- 1. d'accepter le nouveau règlement amendé sur la distribution de l'eau,
- 2. d'accepter la délégation de compétence à la Municipalité pour la fixation des modalités de calcul et des différentes taxes perçues,
- 3. d'accepter les montants des taxes maximales mentionnées dans l'annexe.

30 acceptent
1 avis contraire
5 abstentions

Le préavis est accepté avec l'amendement par 30 voix.

13.**COMMUNICATIONS MUNICIPALES****Mme Martin**

Annonce que la fête à Paudex s'est particulièrement bien passée et constate l'engouement des familles pour cette belle fête d'avant l'été. Le 1^{er} août a également été une belle fête. Durant ce bel été, il y a eu 3 activités pour le passeport vacances.

Le samedi 3 novembre 2018, aura lieu la journée des solidarités régionales à la Maison Pulliérane, avec différentes prises de parole et conférences.

Une action pour le dépistage précoce du cancer du sein avant 50 ans, avec une plantation de tulipes blanches et roses, aura lieu durant le mois d'octobre dans les communes vaudoises et valaisannes. 22 communes planteront des milliers de bulbes de tulipes, ces massifs arboreront 1 tulipe rose pour 7 tulipes blanches. Rappelons que les femmes atteintes du cancer du sein se nomment les « Roses ».

Un café-débat sur le cannabis et les jeunes aura lieu le lundi 12 novembre de 20h à 22h, au restaurant du Château à Paudex, avec la présence de spécialistes. Ce café-débat est ouvert à tous, jeunes y compris.

M. Kehtari

Le prix de l'électricité pour 2019 a été calculé (voir le site de la commune). Une baisse pour Paudex de 4.80 cts/kWh pour 2018 est constatée et de 4.52 cts/kWh pour 2019. La valeur moyenne d'électricité est de 21,85 cts/kWh pour 2019.

Un projet hydroélectrique sur la Paudèze était prévu afin de canaliser une partie de la Paudèze. Durant la mise à l'enquête Pro Natura a formulé une opposition. Faisant face à ces oppositions et surtout avec la nouvelle loi, entrée en vigueur, les trois communes, unies pour ce projet, ont décidé d'y renoncer.

M. Crousaz

Remarque que les anciens moulins fonctionnaient avec l'eau de la Paudèze pour moulin le grain.

M. Spring

La rénovation du collège avance normalement, avec un peu d'avance sur l'achèvement de la salle polyvalente. Le collège est démonté pour faire de la place au nouvel aménagement. Il a été constaté que la dalle entre les deux étages a été faite d'une manière particulière en fonction des besoins de l'époque.

La nouvelle chaufferie est installée, avec un chauffage à gaz performant.

M. Fontannaz

Apporte son regard sur la suppression des déchets encombrants. Jusqu'en 2012 il y avait six ramassages de déchets encombrants sur notre commune. Depuis 2014, il n'y a plus eu de ramassage devant les domiciles, mais cela a été compensé par une augmentation des heures

d'ouverture de la déchetterie de la Perraudettaz et la possibilité pour les personnes à mobilité réduite de faire appel à la voirie.

Il est démontré les points négatifs du ramassage porte à porte. Des photos sont montrées sur les ramassages dans les communes avoisinantes. Le fait que la population ne procède à aucun tri mais jette sur la chaussée des objets n'allant pas à la déchèterie, par exemple des appareils électroménager qui devraient être ramenés en magasin, puisqu'une taxe de récupération est perçue à l'achat de ceux-ci.

Le ramassage porte à porte est inadéquat. Il va à l'encontre de ce que demande la législation aujourd'hui.

M. Reichen

Remercie la commune de Pully pour le prêt de la salle dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Celle-ci devrait être la future salle du CC durant les travaux de rénovation.

Annonce que le montant dû par M. Giobellina concernant la problématique de la parcelle 256, a été versé. Celui-ci a été bloqué pour 5ans, conformément à l'acceptation du préavis 5/2018 – Parcelle 256 – Traitement de la motion « règlement à l'amiable du différend » parcelle 256 » en date du 7 mai 2018.

Annonce que M. Deprez est notre nouveau boursier, Mme Michaud ayant décidé de réorienter sa carrière.

Mme Jordan, secrétaire Municipale ad intérim est présentée, ainsi que M. Helder Da Silva Carvalho, venant en aide à M. Willy Kettel, concierge de notre commune. M. Kettel a pu reprendre son poste auprès de notre commune. Le meilleur pour la suite lui est souhaité.

14.

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Le président

Demande aux conseillers leur impression sur l'envoi électronique des documents, notamment sur le Storebox.

M. Witschi

Annonce qu'il y a une application mobile pour le Storebox.

Mme Dillner-Reichen

Demande si nous pouvons réorganiser les dossiers dans le Storebox.

Le président

Prend note de ces désires, ainsi une nouvelle réorganisation des dossiers sur le Storebox se fera par la secrétaire du conseil.

Mme Bovey

Remarque que prendre le train depuis Paudex n'est pas chose évidente et se demande s'il sera possible d'amener la ligne de bus n°4 jusqu'à Paudex, permettant ainsi aux habitants d'aller directement et rapidement à la gare de Pully.

- M. Hofmann** Constate que suite au fort vent de la Vaudaire cet été, il y a eu énormément de dégâts de bois dans le port. Les employés de la voirie n'étant pas équipés pour leur ramassage, ils risquent de se blesser par manque d'équipement. Se demande s'il serait envisageable d'acquérir une barque.
- M. Kehtari** L'idée d'une barque a déjà été envisagée, toutefois nous n'avons pas le personnel ni la place pour un tel objet. Les communes avoisinantes sont à disposition de la voirie de Paudex pour contrer ce problème, n'intervenant que peu de fois dans l'année.
- Mme Quartier** Remercie chaleureusement la commune et les employés de la voirie pour l'excellent entretien de la plage. Elle se demande si le vestiaire pourrait être ouvert plus longtemps dans l'année, pour profiter de la plage, comme c'est le cas cette année.
- M. Frigerio** Constate que le tunnel de la Bernadaz n'a toujours pas trouvé de solution par rapport à la signalétique de sa hauteur. A plusieurs reprises, il voit des camions hors gabarit faire demi-tour.
- M. Fontannaz** Relève que d'autres poids lourds passent par cette route, sans pour autant emprunter le tunnel. Dès lors, « bloquer » le passage par le haut ne serait pas l'idéal.
- M. Frigerio** Dans le plan de quartier de la Vallon de la Paudèze, une place de jeux devait exister. A ce jour celle-ci est inexistante. Une liaison piétonne devait être faite aussi inexistante à ce jour. Qu'en est-il de ces deux projets ?
- M. Spring** Concernant la liaison qui était prévue, une bonne partie du travail a été faite pour avoir des servitudes et avoir un passage officialisé. Cette problématique n'est pas oubliée et relève que le coût de la traversée de la Paudèze sera à charge des communes.
- M. Witschi** Informer le CC que les places de jeux sont obligatoires.
- M. Frigerio** Ne peut que constater que le vote du CC, sur ce préavis Vallon de la Paudèze, n'est actuellement pas respecté. Concernant la place de jeux, une mise à l'enquête a été faite, nous ne pouvons pas le nier.
- M. Spring** Donnera une réponse détaillée à la prochaine séance.

La séance est levée à 23h10.

Prochaine séance le lundi 19 novembre 2018 à 19h00 à la salle de projection de l'Arnold Reymond.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Philippe Chaubert

Caroline Genovese